**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 20 h, le 11 juillet 2017, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur André Dutremble:

Messieurs Marc Aubertin, conseiller au district 1

Daniel Petitjean, conseiller au district 3
Richard Fredette, conseiller au district 4
Frédérick Pigeon, conseiller au district 6
Louise Despard, conseillère au district 2

Madame Louise Despard, conseillère au district 2

Madame Claudette Limoges avait justifié son absence.

Madame Diane Desjardins, directrice générale, et monsieur Mario Morin, directeur général adjoint, sont aussi présents devant environ 16 personnes.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 20 h, les membres du conseil municipal prennent place à la table des délibérations et monsieur le maire André Dutremble ouvre la séance.

Il mentionne qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord lors de la présentation d'une proposition, il sera présumé que tous les membres du conseil présents sont d'accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

#### 232-07-2017

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que le point *Divers et affaires nouvelles* demeure ouvert.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2017
- 4. Dépôt de la correspondance du mois de juin 2017
- 5. ADMINISTRATION
- 5.1. Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2017
- 5.2. Approbation de la liste des comptes à payer au 6 juillet 2017 et autorisation de paiement

- 5.3. Adoption du règlement 704-1 modifiant la date de séance régulière d'octobre l'année d'une élection générale
- 5.4. Dépôt du certificat d'enregistrement du règlement 749
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 6.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de protection incendie
- 6.2. Contrat de prévention 2017
- 7. TRANSPORT
- 7.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de travaux publics
- 7.2. Confirmation au programme PAERRL 2016
- 7.3. Limite de vitesse sur le chemin multifonctions de la pourvoirie St-Damien
- 8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 8.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'hygiène du milieu et environnement
- 8.2. Contrat de vidange des fosses septiques à l'usine de traitement des eaux usées
- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 9.1. Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme
- 9.2. Contrat pour étude de faisabilité-sentier
- 10. LOISIRS ET CULTURE
- 10.1. Dépôt du rapport mensuel du Service des loisirs et de la culture
- 10.2. Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque
- 10.3. Autorisation de conclure des contrats pour la Fête nationale2018
- 10.4. Clôture au parc du lac Lachance
- 10.5. Soutien aux organismes et associations de Saint-Damien
  - Collectif Art et Culture St-Damien programme spécial du 150ème
- 11. Divers et affaires nouvelles
- 12. Suivi
- 13. Période de questions
- 14. Clôture de la séance

## 233-07-2017

## ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 JUIN 2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 13 juin 2017 soit adopté tel qu'inscrit au livre des délibérations de la municipalité de Saint-Damien.

### 234-07-2017

#### **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS DE JUIN 2017**

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est

unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt de la correspondance du mois de juin 2017, identifiée par le bordereau numéro C-06-2017, à être classée et conservée en conformité avec les dispositions du cahier de conservation des archives municipales.

#### 235-07-2017

# DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES ET PAIEMENTS AUTORISÉS POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 30 JUIN 2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 225 406,85 \$ et des salaires nets payés, au montant de 59 724,22 \$ au cours du mois de juin 2017.

#### 236-07-2017

# APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 6 juillet 2017, totalisant un montant de 127 620,23 \$, et en autorise le paiement.

## 237-07-2017

## ADOPTION DU RÈGLEMENT 704-1 MODIFIANT LA DATE DE SÉANCE RÉGULIÈRE D'OCTOBRE L'ANNÉE D'UNE ÉLECTION GÉNÉRALE

Considérant que le conseil a pu prendre connaissance du projet de règlement 704-1 avant la présente séance;

Considérant que copie du projet de règlement a été mis à la disposition du public avant le début de la séance;

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu que le règlement 704-1 soit adopté comme suit, avec dispense de lecture :

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 704-1**

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 704 AFIN DE CHANGER LA DATE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE D'OCTOBRE DURANT L'ANNÉE D'ÉLECTION GÉNÉRALE.

Considérant qu'en vertu de l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil ne peut siéger à partir du 30ème jour qui précède le jour du scrutin d'une élection générale, jusqu'à l'assermentation des personnes élues;

Considérant qu'en vertu du règlement 704, la séance régulière se tient le deuxième mardi du mois, soit à l'intérieur de la période où aucune séance ne peut légalement être tenue;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Daniel Petitjean le 13 juin 2017;

**En conséquence,** sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu :

**QUE** le présent règlement soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il y soit ordonné, décrété et statué ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le présent règlement a pour titre Règlement modifiant le règlement 704 afin de changer la date de la séance régulière d'octobre durant l'année d'élection générale et porte le numéro 704-1 des règlements de la Municipalité de Saint-Damien.

#### **ARTICLE 2**

L'article 6 du règlement 704 est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

Nonobstant ce qui précède, l'année où se tient l'élection générale en novembre, la séance régulière d'octobre se tient le premier mardi d'octobre.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

André Dutremble Diane Desjardins
Maire Directrice générale

\*\*\*\*\*\*\*\*

## 238-07-2017 DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT 749

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu que ce conseil accepte le dépôt du certificat suivant :

# CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT 749

Je, Diane Desjardins, directrice générale de la Municipalité de Saint-Damien, certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 749 est de 1582;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 169;
- que le nombre de signatures apposées est de deux (2).

En conséquence, je déclare que le règlement 749 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

Diane Desjardins Directrice générale

#### 239-07-2017

# DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE PROTECTION INCENDIE

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de protection incendie pour le mois de juin 2017.

## 240-07-2017 CONTRAT DE PRÉVENTION 2017

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'autoriser la signature du contrat proposé par la firme Groupe GPI, pour la réalisation du programme de prévention, incluant tous les niveaux de risques pour l'année 2017, au coût global de 13 000 \$ taxes en sus.

## 241-07-2017 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du service de Travaux publics pour le mois de juin 2017.

# 242-07-2017 CONFIRMATION AU PROGRAMME PAERRL 2016

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de

83 714 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Considérant qu'un vérificateur externe a présenté le rapport de vérification requis à même le rapport financier annuel;

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu que la municipalité de Saint-Damien confirme au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qu'elle a utilisé les compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

#### 243-07-2017

#### LIMITE DE VITESSE - CHEMIN DE LA POURVOIRIE ST-DAMIEN

Suite à l'ouverture au public du chemin multifonctions, traversant la pourvoirie St-Damien pour joindre le chemin du lac Gauthier situé dans la Zec des Nymphes, sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu de fixer la vitesse autorisée sur le chemin multifonctions à 20 km à l'heure.

### 244-07-2017

# DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de l'hygiène et environnement pour le mois de juin 2017.

#### 245-07-2017

# CONTRAT DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Suite à un appel d'offres par invitation, une seule proposition a été déposée, soit celle de Vacuum St-Gabriel enr.

Considérant la recommandation de madame Julie Maurice, directrice de l'Hygiène et Environnement;

Sur proposition de monsieur le conseiller Frédérick Pigeon, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat à Vacuum St-Gabriel enr. pour le service de vidange des deux fosses septiques de l'usine de traitement des eaux usées, au prix de 19 900 \$ avant taxes.

246-07-2017

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE L'URBANISME

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service

d'urbanisme pour le mois de juin 2017.

247-07-2017

**CONTRAT POUR ÉTUDE DE FAISABILITÉ - SENTIER** 

Suite à un appel d'offres auprès de quatre fournisseurs potentiels, une seule soumission a été reçue dans les délais, soit Assaini

Conseil;

Sur proposition de monsieur le conseiller Richard Fredette, il est résolu à la majorité d'accorder le contrat relatif à une étude de faisabilité d'un sentier longeant la rivière Matambin, débutant au parc du lac Lachance et se terminant au pont au sud du village de Saint-Damien, et une estimation budgétaire de l'établissement

d'un tel sentier, à Assaini Conseil, au prix forfaitaire de 4 725 \$,

taxes en sus.

Le vote est demandé:

POUR: Marc Aubertin, Louise Despard, Daniel Petitjean, Richard

Fredette

CONTRE: Frédérick Pigeon

248-07-2017

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA

**CULTURE** 

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service des

loisirs et de la culture pour le mois de juin 2017.

249-07-2017

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu d'accepter le dépôt du rapport du Service de

la bibliothèque municipale pour le mois de juin 2017.

#### 250-07-2017

# AUTORISATION DE CONCLURE DES CONTRATS POUR LA FÊTE NATIONALE 2018

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'autoriser la directrice des Loisirs, madame Nathalie Desrosiers, à signer les contrats requis pour la tenue de la Fête nationale 2018, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien, selon les budgets usuellement attribués pour la tenue de cet événement.

## 251-07-2017 CLÔTURE AU PARC DU LAC LACHANCE

Sur proposition de madame la conseillère Louise Despard, il est unanimement résolu d'autoriser l'installation d'une clôture visant à séparer le parc du lac Lachance de la propriété adjacente, située sur le chemin Lachance, appartenant à l'expropriée, madame Mailanie Charbonneau. La clôture sera installée le long de la ligne de propriété, à être confirmée par les parties. Cette dépense est financée par le fonds de parc.

#### 252-07-2017

# SOUTIEN AU COLLECTIF ART ET CULTURE ST-DAMIEN - PROGRAMME SPÉCIAL DU 150<sup>EME</sup>

Sur proposition de monsieur le conseiller Daniel Petitjean, il est unanimement résolu

- d'accorder un appui financier spécial au Collectif Art et Culture St-Damien, au montant de 2 420 \$, pour la réalisation d'un projet de mise en valeur de personnalités ayant fait rayonner Saint-Damien, dans le cadre de la Journée de la Culture - édition spéciale du 150ème de Saint-Damien. Une partie de cette subvention, soit 600 \$, provient du soutien annuel à l'organisme pour l'organisation de la Journée de la culture et le reste provient du budget alloué pour les activités liées au 150ème;
- d'autoriser la directrice des loisirs, madame Nathalie Desrosiers, à signer l'entente relative au projet de mise en valeur de personnalités de Saint-Damien, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Damien.

## DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES SUIVI PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire rappelle que le Conseil municipal s'est engagé à mener la destinée de la municipalité avec le souci du développement durable, de la protection de l'environnement, du bien-être des citoyens, du respect des lois et règlements et de la transparence dans chacune de ses actions. Chacun de ses membres agit de bonne foi.

Le maire invite donc les personnes présentes qui le souhaitent à se lever, se nommer et à poser leur question au président de la séance sans sous-entendu ou insinuation concernant la bonne foi et l'honnêteté des élus ou fonctionnaires.

Aucune question portant sur des affaires personnelles ne sera acceptée et le décorum doit être maintenu en tout temps.

## 253-07-2017 CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur le conseiller Marc Aubertin, il est unanimement résolu de lever la séance à 20 h 45.

André Dutremble Maire Diane Desjardins Directrice générale